

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi. Selon le nombre de candidatures à ce concours, les exigences concernant la formation et l'expérience peuvent être modifiées.

POSTE DE DIRECTION

Les postes de direction et direction adjointe peuvent comprendre des tâches administratives et d'enseignement

A n n é e s c o l a i r e 2 0 2 6 - 2 0 2 7

# concours	Classification	Mandat	Nom de l'école	Détails sur le poste
2027DSFNE-13	Direction	5 ans	École Marie-Esther, Shippagan	434 personnes apprenantes inscrites pour 2026-2027

EXIGENCES REQUISES POUR LES POSTES DE DIRECTION :

- Titulaire d'un brevet d'enseignement valide au Nouveau-Brunswick (Certificat V) ;
- Certificat d'aptitude à la direction d'école. Les personnes inscrites à un programme en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à la direction d'école pourraient être considérées. (Une copie du certificat ou une preuve de l'inscription devra être fournie) ;
- Minimum 1 an sous contrat permanent d'enseignement dans la province du Nouveau-Brunswick ;
- Avoir de l'expérience en administration scolaire ;
- Souci de l'excellence du français tant au niveau de la langue parlée et écrite que de la culture française ;
- Habiletés dans l'utilisation des outils à l'ère numérique.

APTITUDES :

- Démontrer de fortes aptitudes en leadership, en communication, en gestion du personnel et en relations publiques ;
- Savoir gérer les changements ;
- Être capable d'initier des projets et pouvoir travailler en équipe ;
- Faire preuve d'un bon jugement, savoir négocier et résoudre des conflits ;
- Faire preuve d'adaptabilité, démontrer un fort sens des responsabilités et un engagement envers les objectifs du district scolaire ;
- Adhérer aux principes de l'école renouvelée et être un leader pédagogique ;
- Avoir de très bonnes connaissances des différentes approches pédagogiques ;
- Connaissance approfondie de la stratégie d'enseignement et d'apprentissage ;
- Compétences managériales : Vision et action systémique et Leadership mobilisateur ;
- Assurer un leadership au niveau du projet de l'école réimaginée ;
- Compétences en pédagogie active et inclusive.

TRAITEMENT

Le traitement sera conforme aux dispositions de la convention collective en vigueur entre le Conseil de gestion et la Fédération des enseignants et enseignantes du Nouveau-Brunswick. **L'entrée en fonction est prévue en juillet 2026.**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, un relevé de notes des cours suivis et une copie du certificat obtenu par courriel au **plus tard le 30 mars 2026 à 12 h.** Le numéro du concours doit être indiqué sur la demande.

Nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues.

Ces concours s'adressent uniquement aux résidents canadiens.